



Paris, le 4 novembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de gestion pour la fin de la campagne laitière 2009/2010

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, en concertation avec les familles professionnelles, a fait le point sur la situation des marchés laitiers.

La légère amélioration des marchés constatée au cours des dernières semaines reste fragile. Cependant, conformément à l'avis du Conseil Spécialisé filières laitières de FranceAgriMer, Bruno LE MAIRE a décidé de tenir compte des situations spécifiques de certains producteurs.

Ainsi, les producteurs dont le quota individuel est inférieur à 140 000 litres, seront exonérés de la taxe fiscale pour dépassement de quota individuel dans la limite de 10 000 litres, et selon les mêmes modalités que pour la campagne passée.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11